

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2020

Présents : Mr MAILLARD Antoine (Maire), Mme LALOUETTE Claudine (2^{ème} adjoint), Mrs ROGER Patrick (3^{ème} adjoint), RENARD Guillaume, HAUROGNE Ludovic et Mmes LANGLOIS Sophie, AUBERT Claire, IGER Odile, BERTOT Karine.

Absents et Excusés : Mme HACQUIN Isabelle, Mrs LEVAVASSEUR Marc et TARDIVON Christophe.

Ordre du Jour :

- **Vote du Compte administratif 2019,**
- **Affectation du résultat,**
- **Approbation du compte de gestion du receveur municipal,**
- **Informations et questions diverses.**

Mr RENARD Guillaume est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

En ouverture de séance,

- Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2019

Section Investissement :

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	113 027,60
	Réalisé :	84 815,06
	Reste à réaliser :	2 500,00
<u>Recettes :</u>	Prévu :	109 427,50
	Réalisé :	74 648,47
	Reste à réaliser :	0,00

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	429 220,16
	Réalisé :	305 337,83
	Reste à Réaliser :	0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu :	432 820,16
	Réalisé :	336 634,20
	Reste à Réaliser :	0,00

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	- 34 124,09
Fonctionnement :	141 213,53
Résultat global :	107 089,44
Excédent reporté 2019 :	109 589,44 €uros

Le compte administratif 2019 est proposé au vote de l'assemblée par Mr Patrick ROGER, 3^{ème} adjoint et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Affectation du résultat :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 141 213,53 €uros,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 31 624,09 €uros en investissement au compte 1068,
- D'affecter la somme de 109 589,44 €uros en fonctionnement au compte 002.

Résultat d'Investissement reporté (001) : Déficit : 34 124,09 €uros.

En raison des prochaines élections municipales, le vote du budget 2020 sera élaboré et voté par la prochaine équipe.

Approbation du Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

A l'unanimité, l'assemblée déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal de Fresne le Plan.

Autorisation de signature d'un acte notarié

Monsieur Le Maire rappelle qu'à l'occasion de la division de la parcelle C486 située 1094, rue du Val Ramier à Fresne le plan, appartenant à Mme HUE dans le but de réaliser des parcelles à bâtir, la commune de Fresne le plan a souhaité acquérir une bande de terrain au long de la rue du Val ramier afin d'offrir plus de visibilité dans une courbe de cette voirie.

Une parcelle cadastrée C425 d'une contenance de 54 CA est cédée à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les différents actes notariés s'y rapportant : Etude de Maître Meunier à Bihorel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Mr le Maire à signer les différents documents actant la vente.

Informations et questions diverses :

PLUI :

Bilan des 3 mois de consultations des communes :

- Avis défavorable de Martainville :
 - Surface constructible accordée insuffisante,
 - Terrains perdant leur constructibilité,
 - Absence d'intégration des « dents creuses »,
 - Contestation du traitement des orientations d'aménagement OAP.
- Pas d'avis rendu par Elbeuf sur Andelle (contestant mais ne bloquant pas le PLUI).
- Des rappels ont été faits lors de la réunion du 12 février :
 - Ces points ont été vus tout au long de la procédure durant les 2 années d'études du projet !
 - Des concessions identiques ont été faites par les autres communes pour respecter les orientations du SCOT.

2 hypothèses sont évoquées :

- 1) Retravailler le projet => Nouveau calendrier :
 - Délibération des communes en Septembre avec de nouvelles équipes municipales découvrant l'intégralité de la démarche,
 - Délibération de la ComCom en Novembre 2020,
 - Personnes associées en Février 2021,
 - Enquête publique en Avril 2021,
 - Arrêté du Préfet deuxième semestre 2021.
- 2) Nouvel arrêté de la ComCom sur la demande d'une majorité des 13 communes sans modification :
 - Martainville pourra faire valoir ses remarques lors de l'enquête publique,
 - Nouvel arrêté ComCom le 10 Mars 2020,
 - Personnes associées en Juin 2020,
 - Enquête publique en Septembre 2020,
 - Arrêté du Préfet pour la fin 2020.

A l'issue de la réunion des 13 communes du 12 Février dernier, il est convenu d'opter pour la solution n°2 et de présenter le projet en réunion de ComCom le 10 Mars 2020.

La commune de Martainville (maire et adjoint) en convient et ne souhaite pas bloquer le PLUI.

Bureau CNI Le Mesnil Esnard :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de CNI à Le Mesnil-Esnard sera inauguré et ouvert le 7 mars 2020 au sein de la Mairie.

Point tableau de présence pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner ses disponibilités pour les permanences lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Point « pot de départ en retraite d'Elisabeth LANGLET le 28 février 2020 :

Mr le Maire fait le point sur l'organisation de cette manifestation :

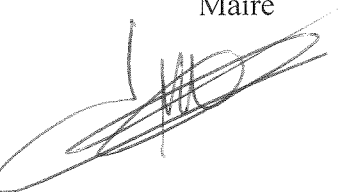
- Mmes Claire AUBERT et Claudine LALOUETTE ont la charge de l'organisation de la soirée et de l'achat du cadeau de la commune. Un buffet sera commandé auprès du Sivom.
- Mr Guillaume RENARD s'occupe de la partie boisson.

Mr Le Maire rappelle le RDV fixé lundi après-midi avec les adjoints et Mr Guillaume RENARD afin de faire un tour de commune et indiquer à chacun les limites du territoire communal ainsi que les points particuliers à surveiller ou entretenir.

Il fera la même chose avec Elisabeth LANGLET et Virginie CIAN la semaine suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

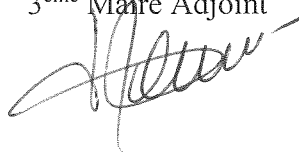
Antoine MAILLARD
Maire



Claudine LALOUETTE
2^{ème} Maire Adjoint



Patrick ROGER
3^{ème} Maire Adjoint



Ludovic HAUROGNE



Sophie LANGLOIS



Marc LEVAVASSEUR
(Absent et excusé)

Claire AUBERT



Christophe TARDIVON
(Absent et excusé)

Odile IGER



Karine BERTOT



Guillaume RENARD



Isabelle HACQUIN
(absente et excusée)